



ACTUALITÉS VÉDASTIENNES



MAIRIE PLACE LOUISE THULIEZ 59570 SAINT WAAST LA VALLEE Tél : 03.61.46.04.15 mairie@st-waast-la-vallee.fr

Page WEB : <https://st-waast-la-vallee.fr>

Facebook : Mairie de Saint Waast La Vallée

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 21 Mars 2025

Membres présents : MM. HIROUX Eric - PREUX Benoit – FERRY Stéphane - POUPART Maxime-
Mesdames : SAUCEZ Magali - CARABIN Marie-Odile - OTTEN Mandy- BOEZ Marie-Laure -
DEBIEVE Aurélie –

Absents avec procuration :

M. DE PAS Stanislas à M. HIROUX Eric
M. CAVRO Christophe à Mme SAUCEZ Magali
M. WATTIEZ Patrice à M. FERRY Stéphane

Absents excusés :

Messieurs : LYSZCZARZ Jean-Yves - HIANNE Sébastien –

M. WATTIEZ Patrice est arrivé à 19 H 30 pour des raisons professionnelles. Cette arrivée n'a pas perturbé et on a repris le bon déroulement des délibérations.

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres votants : 12

La séance est ouverte à 19 heures 00.

* Lecture du compte-rendu de la réunion du 29/11/2025.

Aucune objection n'étant relevée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité soit 12 voix.

- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF, DU COMPTE DE GESTION 2024, AFFECTATION ET REPRISE DES RESULTAT AU BUDGET :

Conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le maire en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif ni participer au vote.

Monsieur le Maire demande au conseiller le plus âgé présent, à savoir Mme CARABIN Marie-Odile, de rendre compte du résultat de clôture de l'exercice 2024.

Mme CARABIN Marie-Odile expose les différents points du compte administratif au conseil et rend compte du résultat de l'exercice de clôture 2024 qui s'établit comme suit :

Investissement : Dépenses 47 466.10 € ; Recettes 33 354.36 €

RAR dépenses : 108 244.98 €

RAR recettes : 52 759.65 €

Fonctionnement : Dépenses 464 817.27 € ; Recettes : 548 992.40 €

Il est demandé à M. le maire de quitter l'assemblée pour le vote du compte administratif

Le conseil municipal, après l'exposé de Mme CARABIN Marie-Odile et délibéré, approuve à l'unanimité, soit 11 voix le compte administratif du budget de la commune pour l'année 2024.

- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION :

M. le Maire expose au conseil municipal l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.

Celui-ci doit déterminer les taux d'imposition 2025, M. le Maire propose de ne pas augmenter les impôts.

Taux (2025)	
Foncier Bâti	29.58 %

Foncier Non Bâti	44.04 %
Taxe d'habitation	10.60%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité soit 12 voix d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

- BUDGET PRIMITIF 2025 :

Mme MASSON Sylvie, secrétaire de mairie, détaille les différents chapitres examinés lors de la commission des finances du 15 Mars, répond aux demandes des conseillers.

- Les anciens projets d'investissement à terminer :

- Réfection du chemin Lucq (fin de la maison du N° 2 à la fin de la maison N° 3
- Réfection du chemin des douze saules (de la mairie jusqu'à la fin de la maison N°2
- Rénovation de la toiture de la bibliothèque
- Fourniture et pose fenêtres Mairie et salle de réunion

- Les nouveaux projets d'investissement retenus :

- Isolation des combles, plafond et luminaires école, fenêtres arrière classe maternelle
- Reprise des concessions abandonnées au cimetière
- Mur caveau Lucq
- Défibrillateur (Pissotiau).

Le budget primitif 2025 s'établit comme suit :

- en fonctionnement : 734 055.13 €
- en investissement : 391 481.44 €

M. le Maire passe au vote et demande à l'assemblée délibérante si elle approuve le budget présenté par la commission des finances.

Le budget primitif 2025 est approuvé à l'unanimité soit 12 voix.

M. le Maire remercie Mme MASSON Sylvie pour son travail et les réponses apportées aux différents intervenants.

- COTISATION SYNDICALE DECI « Défense extérieure contre l'incendie » :

La commune de St Waast refuse depuis toujours la fiscalisation de la cotisation syndicale DECI « défense extérieure contre l'incendie ».

L'assemblée est appelée à délibérer, à l'unanimité, soit 12 voix, l'assemblée délibérante autorise d'affecter le paiement soit 3 340 € de cette cotisation syndicale sur le budget général de la commune et refuse la fiscalisation de la cotisation due, pour l'année 2025, au titre de la DECI.

- SUBVENTIONS COMMUNALES :

Vu l'article 2121-29 du CGCT, monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de sa politique de soutien en faveur des associations, la commune octroie chaque année son concours financier aux associations afin de contribuer à leurs dépenses de fonctionnement ou au développement d'activités et de projets.

Cette subvention n'a pas fait l'objet de revalorisation depuis de nombreuses années, à savoir 153 € par an, monsieur le Maire propose d'augmenter celle-ci à 170 € par an soit 7 associations.

Afin de continuer à offrir une fête foraine aux védastiennes et aux védastiens, le comité des Fêtes du Pissotiau percevra 964 € de subvention.

Il sera demandé au comité des fêtes de St Waast de fournir les statuts officiels pour pouvoir délibérer sur l'attribution d'une subvention prochaine : gel pour cette année 2025.

Toutes explications entendues, le conseil municipal, 10 voix pour et 2 abstentions (présidents d'associations), attribue les subventions annuelles.

Il a aussi été convenu que dès fin 2025, les associations devront solliciter le conseil pour le renouvellement de leur subvention.

Le conseil municipal souhaite rappeler quelques points :

La première règle, est que la subvention, comme toute dépense de la commune, doit présenter un intérêt communal.

La seconde règle est que la dépense, même présentant un intérêt communal, ne doit pas être contraire à un texte de loi qui peut l'interdire ou la réglementer.

En ce qui concerne la forme de la demande de subvention, il sera demandé de faire une demande écrite et de fournir le bilan avant le 15 février 2026. Un modèle sera envoyé à chaque association avant la fin d'année.

- DÉLIBÉRATION AUTORISANT M. LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION DU FONDS DE CONCOURS SOLIDARITÉ :

Monsieur le Maire fait lecture de la convention du fonds de concours solidarité du Pays de Mormal concernant la réfection de 2 sections du chemin des 12 saules et diverses réparations de chaussées. La commune les avait sollicitées pour l'attribution du fonds de concours solidarité pour un montant de dépenses de 35 743.75 € HT, soit une aide financière de 10 723.00 €, équivalent à 30 % du montant total des dépenses.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré à l'unanimité des membres présents, soit 12 voix, accepte le pouvoir de signature de Monsieur le Maire pour les fonds de concours.

- ECOLE :

* Ouverture d'une 4^{ème} classe : septembre 2025 :

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de l'académie du 10 mars 2025. Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'une nouvelle classe ouvrira dès la rentrée 2025. Cette ouverture, fruit d'un travail collectif entre la commune, l'équipe éducative, et l'éducation nationale permettra d'améliorer les conditions d'éducation de nos enfants en allégeant les effectifs et en favorisant un meilleur accompagnement pédagogique.

* Compte-rendu du conseil d'école du 14 Mars 2025 :

A ce jour, 16 TPS (toute petite section) et PS (petite section) entrent à l'école, nous les avons choisis en collaboration avec Mme RULEWICZ. Nous n'avons pas encore la répartition des classes, total école : environ 90 enfants.

Le dortoir aura lieu dans les locaux de la garderie mais nécessite un deuxième agent, ainsi que le sport.

Dates à retenir :

- Carnaval : vendredi 4 Avril 2025
- Fête des écoles : samedi 28 juin 2025
- Sortie scolaire : vendredi 13 juin 2025

- DOSSIER DE SUBVENTION DETR- ADVB programme 2025 « Rénovation thermique de l'école » :

Les dossiers de demande de subvention DETR-ADVB programme 2025 concernant la rénovation thermique de l'école, (changement des fenêtres arrière des classes maternelles, isolation des combles et changement des luminaires à l'école) ont été déposés auprès des services de la Préfecture et du Conseil Départemental.

- REPRISE DES CONCESSIONS ABANDONNEES AU CIMETIERE :

La commission cimetière s'est récemment réunie et s'est rendue sur place afin de répertorier les caveaux en état d'abandon ou présentant un danger pour la sécurité.

Cette démarche vise à engager les actions nécessaires pour assurer la préservation et la sécurité du cimetière. Les familles concernées seront informées des procédures à suivre.

Pour toute information complémentaire, nous restons à votre disposition en mairie.

- DIVERS :

* **Prise de vue aérienne par drone « Tour au Bois » :**

La société « LE PETIT DRONE » nous a demandé par mail du 8 mars, l'autorisation de prendre des photos et filmer la tour au bois pour la réalisation d'un film. Le conseil municipal à l'unanimité est favorable.

* **CV pour le poste d'agent technique :**

Suite à notre appel à candidature pour le poste d'agent technique communal, nous avons reçu plusieurs CV. Monsieur le Maire et l'adjoint aux travaux recevront prochainement les candidats sélectionnés pour un entretien. Ce poste sera un contrat contractuel d'une durée de 12 mois.

* **Raticides :**

La distribution de rodenticides par la municipalité soulève des questions importantes liées à la sécurité des utilisateurs, aux impacts environnementaux et à l'efficacité à long terme de ces produits. C'est pourquoi, monsieur le Maire propose de faire appel à un prestataire pour la prochaine campagne « Octobre 2025 ». Le but étant également d'avoir les conseils avisés d'un professionnel le jour de la distribution. Nous sommes en attente de devis.

- Opérations « Saint Waast en Fleurs » :

La vente de fleurs est reconduite cette année !

Vous pouvez embellir vos jardinières tout en soutenant une belle initiative locale. Diverses variétés vous seront proposées ainsi que les modalités de commande et date de retrait par le biais d'un flyer qui sera à remettre en mairie avant le samedi 12 avril 2025.

- 2^{ème} Campagne des stérilisations des chats errants :

Si vous aidez les chats errants, ou si vous en apercevez régulièrement près de chez vous, merci de contacter la mairie (03.61.46.04.15 ou mairie@st-waast-la-vallee.fr)



- RÉUNION SUR LA SENSIBILISATION AUX PERSONNES VULNÉRABLES :

Un échange en partenariat avec la gendarmerie de Bavay sur la Sensibilisation aux personnes vulnérables aura lieu le **Lundi 28 Avril à 14 H 15 en salle de réunion**. Veuillez confirmer votre présence au 07.83.72.20.98.



INSCRIPTIONS SCOLAIRES : Votre enfant est né en 2022 et avant le 1^{er} Avril 2023, ou nouvellement arrivé dans la commune, pensez à l'inscrire pour la rentrée 2025-2026

Rendez-vous en mairie :

le Mardi 13 Mai 2025
ou
le Vendredi 6 juin 2025
de 13 H 00 à 17 H 00

avec les pièces suivantes :

Pièces d'identité des responsables légaux ;

- Livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant de moins de 3 mois ;
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois ou attestation d'hébergement avec justificatif de domicile et pièce d'identité de l'hébergeant ;
- Certificat de radiation si l'enfant était scolarisé dans une autre école ;
- En cas de divorce ou de de séparation : copie du jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant. A défaut, fournir l'attestation de paiement CAF du mois en cours.

Une fois l'inscription validée par la mairie, un rendez-vous avec la directrice de l'école sera nécessaire pour effectuer l'admission définitive de votre enfant à l'école.

REPAS DES AINES :



Le repas des aînés a eu lieu le Dimanche 23 Mars. C'était un moment agréable et accueillant, où tout le monde a pu profiter d'échanges intéressants.

Une superbe journée qui s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur !

Nous aimerions exprimer notre profonde gratitude à tous ceux et celles qui participent activement et contribuent au succès de cet événement.